

## Synthèse

Les entreprises françaises sont de plus en plus nombreuses à considérer que dans l'environnement économique actuel, l'internationalisation des échanges, des équipes et la mobilité professionnelle sont essentielles à leur développement, voire leur pérennité. UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises, propose le Volontariat International en Entreprise, ou V.I.E, une formule qui contribue simultanément à l'internationalisation des entreprises françaises et à l'emploi des jeunes.

Voulu par l'État, le V.I.E est le prolongement, sous une forme civile, de la Coopération du Service National en Entreprise. Considérablement assouplie pour répondre efficacement aux besoins des entreprises, la formule permet de confier à un jeune de 18 à 28 ans, homme ou femme, une mission professionnelle d'une durée de 6 mois à 2 ans, concourant au développement de l'entreprise sur des marchés étrangers.

Le V.I.E est une solution sur mesure qui permet aux entreprises d'associer des compétences humaines variées à un ou plusieurs projets internationaux. Mis en place par la loi du 14 mars 2000, le dispositif a été conçu pour être simple d'utilisation : souplesse des durées de mission, gestion contractuelle, sociale et logistique assurée par UBIFRANCE, exonération d'impôts et de charges sociales en France, grande partie des dépenses induites par la mission du V.I.E éligible au crédit d'impôt export à hauteur de 40 000 euros... De nombreuses mesures visent à faciliter l'accès aux PME : temps partagé, structures d'accueil, portage, aides régionales...

Le V.I.E est avantageux également pour les jeunes qui, pourvus d'un statut public protecteur, acquièrent une expérience professionnelle valorisante à l'étranger. 95% des anciens V.I.E estiment que cette expérience a facilité leur insertion professionnelle. 70% des jeunes se voient d'ailleurs proposer un poste par leur entreprise d'accueil à l'issue de leur mission V.I.E, signe que le Volontariat est, pour les entreprises, aussi un moyen efficace d'évaluer un jeune talent sur le terrain avant une embauche définitive éventuelle.

Les entreprises à la recherche de collaborateurs mobiles, ont accès en permanence à un fichier de plus de 35 000 candidats motivés par une mission à l'étranger, et présentant des compétences très variées : techniques, commerciales, linguistiques, juridiques, comptables...

En 2007, le nombre de Volontaires Internationaux en Entreprise en poste a augmenté de 21% après une progression de 28% en 2006 et de 30% en 2005. Le nombre d'entreprises utilisatrices s'est accru de 16% notamment grâce au succès grandissant de la formule auprès des PME (63% des utilisateurs). Fin septembre 2008, le nombre de V.I.E affectés à l'étranger atteint 6 009 pour le compte de 1 313 entreprises, ce qui représente une hausse de 18% sur les 12 derniers mois.

Depuis le lancement de la formule en 2001, plus de 19 600 jeunes V.I.E ont été affectés dans près de 130 pays pour le compte de 2 560 entreprises. L'intégration de cette formule dans la politique de ressources humaines des entreprises progresse petit à petit. Toutefois, encore trop peu de PME ont connaissance des avantages que ce dispositif peut leur procurer. C'est la raison pour laquelle faciliter leur accès au V.I.E demeure l'une des priorités d'UBIFRANCE, chargée de la promotion de ce dispositif par le gouvernement français.

Réunissant dans une relation originale l'entreprise, l'État et les jeunes, le V.I.E a la double vocation de contribuer au développement en France de la mobilité internationale et d'apporter aux entreprises des solutions de ressources humaines personnalisées pour l'export.